

## **Nouveau déficit public : leur solution n'est pas la nôtre !**

La Cour des comptes vient de rendre public son rapport sur « la situation et les perspectives des finances publiques » annonçant ainsi un déficit public à 5,5 %, du PIB soit 0,6 point au-dessus des prévisions.

Dans le même temps ou presque, la France est poursuivie pour « déficit excessif » par la Commission européenne, ce qui oblige avant fin septembre à proposer des « remèdes » pour éviter les amendes d'ici 2028. Il faut rappeler que ce déficit est un choix politique. Il a été organisé par les gouvernements libéraux successifs et résulte, depuis 2017, de baisses massives d'impôt pour les plus riches et pour les entreprises.

### **Leur unique solution : réduire toujours plus les dépenses publiques !**

Alors que nous ne savons toujours pas quel gouvernement verra le jour à l'issue des élections législatives anticipées, la réponse est claire pour le président de la Cour des comptes : il faut réduire encore et toujours plus les dépenses publiques. C'est-à-dire continuer la même politique menée depuis des décennies, ayant amené la désespérance sociale, détruit les services publics et creusé les inégalités, sans avoir aucun impact positif sur l'emploi ou la croissance. Selon Bruxelles et la Cour des comptes, c'est donc cette politique qui doit être poursuivie, quel que soit le gouvernement en place, et ce à quelques semaines des discussions sur le projet de Loi de Finances 2025.

### **Notre solution : chercher des recettes !**

Pour Solidaires Finances Publiques l'urgence est de trouver des recettes pour remplir les caisses de l'État et instaurer plus de justice sociale, comme par exemple :

- La taxation des dividendes.
- La fin du prélèvement forfaitaire unique (PFU) et de l'impôt sur la fortune Immobilière (IFI). Rétablir un véritable impôt sur la fortune progressif, dont la base taxable serait constituée des patrimoines immobiliers et financiers.
- Une revue des niches fiscales, qui s'élèvent en 2022 à 94,2 milliards d'euros, permettant de déterminer celles qui doivent être supprimées ou réformées
- L'élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés
- La fin de la baisse des impôts de production ayant engendré une chute de rentrées fiscales de 14 milliards d'euros depuis 2021 et une perte d'autonomie financière toujours plus grande pour les collectivités locales.
- La mise en place d'un Impôt sur les sociétés (IS) progressif.
- Le rétablissement d'une progressivité régulière de l'impôt sur le revenu en revoyant le barème, en intégrant l'ensemble des revenus, et en revalorisant le taux supérieur

**Pour réduire le déficit public, il faut plus de justice fiscale, sociale et environnementale !**